

**Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'emploi du colorant polymérique PC Yellow 850 utilisé à la dose maximale de 1 000 ppm pour la coloration du polypropylène destiné à entrer au contact des denrées alimentaires à l'exception de l'eau**

**Séance du 18 juin 2002**

Cet avis décrit les conditions de pureté et d'emploi pour lesquelles l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments considère que l'emploi du colorant polymérique PC Yellow 850 utilisé à la dose maximale de 1 000ppm pour la coloration du polypropylène prévu au contact des aliments, à l'exception de l'eau, ne présente pas de risque pour le consommateur.

**Mots-clés : contact ; colorant ; plastique ; polymère ; critère de pureté ; métaux lourds ; restriction d'emploi ; toxicologie ; principe d'inertie**

---

**Fichier(s) joint(s) (0):**

**Article(s) relatif(s) (0):**

**Lien(s) externe(s) (0):**